

Modalités de déclaration et versement des cotisations CDG29

Déclaration des cotisations sur le portail AGIRHE :

A réaliser avant la transmission du bordereau de paye au comptable en vue de la vérification de la concordance entre le montant déclaré et le montant versé. Le pdf de la déclaration sur AGIRHE constitue la pièce justificative à joindre à l'appui du mandat. Voir en page 3 pour modalités d'impression.

Depuis le 1er janvier 2015, la déclaration des cotisations au Centre de Gestion du Finistère se fait en ligne, celle-ci n'est pas prise en compte dans la DSN.

Accès à la déclaration en ligne

Cliquer sur le lien suivant : <http://www.agirhe-cdg.fr/agirhe2/?dep=29>

Il est préférable de travailler sur le navigateur « MOZILLA FIREFOX »

Compléter les champs « **nom d'utilisateur** » et « **mot de passe** » avec les informations qui vous ont été transmises par courriel.

Si vous ne les retrouvez pas, envoyez un mail à cotisations@cdg29.bzh

Accès aux informations

Survoler avec la souris l'onglet « **collectivité** » et cliquer sur « **détail de la collectivité** »

Ajouter une cotisation

- Pour saisir un bordereau de cotisation, cliquez sur l'onglet « cotisations »



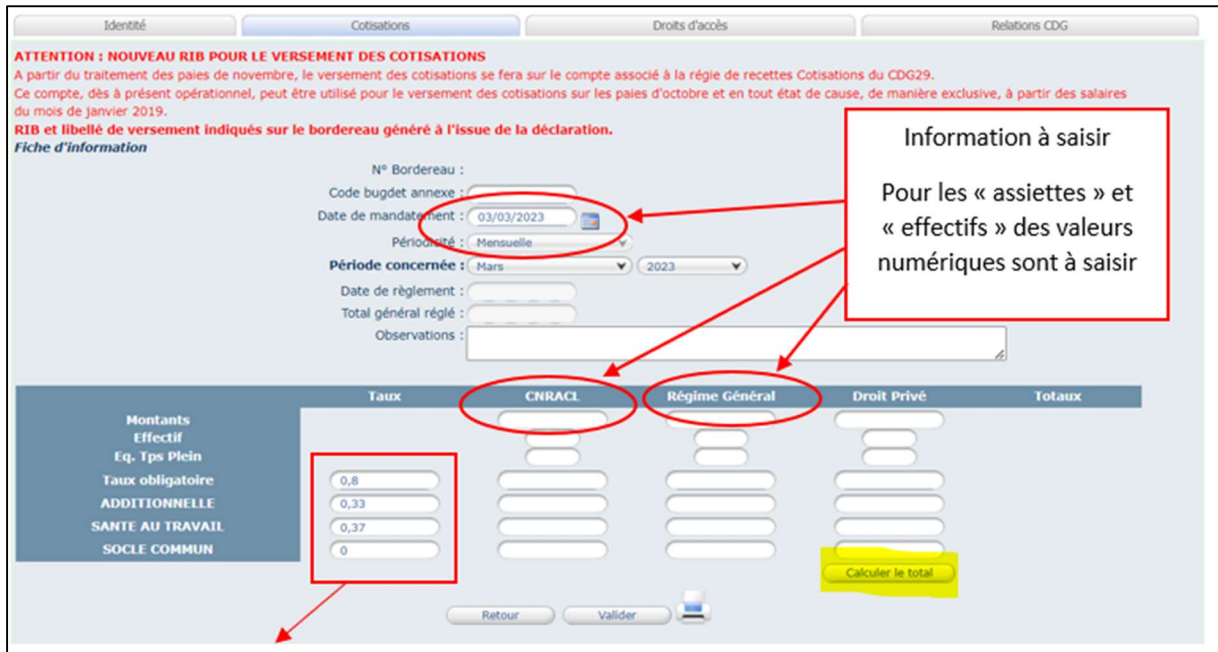
- Puis cliquez sur le bouton « ajouter une cotisation »

A screenshot of the AGIRHE portal. The 'Cotisations' tab is active. A button labeled 'Ajouter une cotisation' is highlighted with a red circle. Below the button, there is a red warning message: 'ATTENTION : NOUVEAU RIB POUR LE VERSEMENT DES COTISATIONS'. The message states that from November onwards, the payment of contributions will be made through the account, and the RIB and payment slip generated from the mandate must be used. Below the warning, there is a 'Fiche d'information' table.

Période	Date mandat.	Mnt mandaté	Date règl.
Février 2023	20/02/2023	1 638,33	
Janvier 2023	20/01/2023	1 501,77	
Décembre 2022	20/01/2023	1 418,27	

Renseigner :

- Les assiettes de cotisations du Régime Général et de la CNRACL dans les champs « **montants** »,
- Le nombre d'agents rémunérés relevant du Régime Général et de la CNRACL dans les champs « **effectifs** »



ATTENTION : NOUVEAU RIB POUR LE VERSEMENT DES COTISATIONS
A partir du traitement des paies de novembre, le versement des cotisations se fera sur le compte associé à la régie de recettes Cotisations du CDG29.
Ce compte, dès à présent opérationnel, peut être utilisé pour le versement des cotisations sur les paies d'octobre et en tout état de cause, de manière exclusive, à partir des salaires du mois de janvier 2019.
RIB et libellé de versement indiqués sur le bordereau généré à l'issue de la déclaration.
Fiche d'information

N° Bordereau :
Code budget annexe :
Date de mandatement : 03/03/2023
Périodicité : Mensuelle
Période concernée : Mars 2023
Date de règlement :
Total général réglé :
Observations :

	Taux	CNRACL	Régime Général	Droit Privé	Totaux
Montants Effectif					
Eq. Tps Plein					
Taux obligatoire	0,8				
ADDITIONNELLE	0,33				
SANTE AU TRAVAIL	0,37				
SOCLE COMMUN	0				

Information à saisir
Pour les « assiettes » et « effectifs » des valeurs numériques sont à saisir

Calculer le total

Retour Valider

Les « **Taux** » sont des valeurs fixées par le Conseil d'Administration du Cdg29 et ne sont pas modifiables.

Après la saisie des valeurs, cliquer sur le bouton « **calculer le total** » pour calculer automatiquement les montants.

IMPORTANT : Ne pas oublier de cliquer sur le bouton « **valider** » pour sauvegarder la saisie !



ATTENTION : NOUVEAU RIB POUR LE VERSEMENT DES COTISATIONS
A partir du traitement des paies de novembre, le versement des cotisations se fera sur le compte associé à la régie de recettes Cotisations du CDG29.
Ce compte, dès à présent opérationnel, peut être utilisé pour le versement des cotisations sur les paies d'octobre et en tout état de cause, de manière exclusive, à partir des salaires du mois de janvier 2019.
RIB et libellé de versement indiqués sur le bordereau généré à l'issue de la déclaration.
Fiche d'information

N° Bordereau : COTIS290033/2-2023
Code budget annexe :
Date de mandatement : 20/02/2023
Périodicité : Mensuelle
Période concernée : Février 2023
Date de règlement :
Total général réglé :
Observations :

	Taux	CNRACL	Régime Général	Droit Privé	Totaux
Montants Effectif		93982,36	15239,67	0	
Eq. Tps Plein		45	17		
Taux obligatoire	0,8	44,9	14,97		
ADDITIONNELLE	0,33	751,86	121,92	0	873,78
SANTE AU TRAVAIL	0,37	310,14	50,29	0	360,43
SOCLE COMMUN	0,37	347,73	56,39	0	404,12
	0	0	0	0	0
					1638,33

Calculer le total

Retour Valider

Versement des cotisations

Pièce justificative à joindre à votre mandat

Le mandat de versement des cotisations, doit être accompagné du bordereau de cotisation du mois concerné.

Sur le portail **AGIRHE**, récupérer le bordereau de cotisation :

- Pour cela, rentrez dans le détail de la déclaration :

Identité	Cotisations	Droits d'accès	Relations CDG					
Fiche d'information								
Période	Date mandat.	Mnt mandaté	Date règl.	Mnt réglé	N° Bord.	Détail	Supp.	Télécharger
Février 2023	20/02/2023	1 638,33			COTIS290033/2-2023	Détail	Supp.	Télécharger
Janvier 2023	20/01/2023	1 501,77			COTIS290033/1-2023	Détail	Supp.	Télécharger
Décembre 2022	20/01/2023	1 418,27			COTIS290033/12-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Novembre 2022	15/11/2022	1 619,89			COTIS290033/11-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Octobre 2022	19/10/2022	1 480,97			COTIS290033/10-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Septembre 2022	23/09/2022	1 522,18			COTIS290033/9-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Août 2022	23/08/2022	1 544,10			COTIS290033/8-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Juillet 2022	23/08/2022	1 556,51			COTIS290033/7-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Juin 2022	23/06/2022	1 373,07			COTIS290033/6-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Mai 2022	23/05/2022	1 439,36			COTIS290033/5-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Avril 2022	26/04/2022	1 361,96			COTIS290033/4-2022	Détail	Supp.	Télécharger
Mars 2022	22/03/2022	1 383,84			COTIS290033/3-2022	Détail	Supp.	Télécharger

Enregistrements sur la page: 12

Enregistrements: 1 jusqu'à 12 de 94 - Pages: 1 2

- Pour imprimer le bordereau de cotisation, cliquer sur le bouton **imprimante**

Fiche d'information					
N° Bordereau :	COTIS290033/2-2023				
Code budget annexe :					
Date de mandatement :	20/02/2023				
Périodicité :	Mensuelle				
Période concernée :	Février 2023				
Date de règlement :					
Total général réglé :					
Observations :					
	Taux	CNRACL	Régime Général	Droit Privé	Totaux
Montants Effectif		93982,36	15239,67	0	
Eq. Tps Plein		45	17		
Taux obligatoire	0,8	751,86	121,92	0	873,78
ADDITIONNELLE	0,33	310,14	50,29	0	360,43
SANTE AU TRAVAIL	0,37	347,73	56,39	0	404,12
SOCLE COMMUN	0	0	0	0	0
				Calculer le total	1638,33
<input type="button" value="Retour"/> <input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Imprimer"/>					

- Le bordereau de cotisation est généré au format « **PDF** »

Sur le bordereau de cotisations, vous retrouverez les modalités de paiement à suivre.

Merci de porter une attention particulière aux vérifications suivantes :

Le montant à verser

Le RIB à utiliser

Le numéro SIRET de votre collectivité

CENTRE DE GESTION FINISTÈRE. BORDEREAU DE COTISATIONS «cotannée»

A joindre à l'appui du mandat de paiement

MOIS DE :

	Nombre d'agents	Equivalent temps complet
Titulaires et stagiaires CHRACL (+ 28h)		
Titulaires, stagiaires <u>Irca</u> ou Non titulaires de droit public		
Non titulaires de droit privé (contrats aidés) (*)		
TOTAL =	«»	«»

Collectivité
Adresse

Code utilisateur Agirhe :

(*) : uniquement pour les adhérents à la prestation santé au travail

CATEGORIES D'AGENTS (Assiette de cotisation)	NATURE DES COTISATIONS	ASSIETTE ARRONDIE	TAUX	MONTANTS
AGENTS AFFILIES A LA CHRACL (Assiette : TIB + NBI)	OBLIGATOIRE		0,80	
	ADDITIONNELLE		0,33	
	SANTE AU TRAVAIL		0,37	
	SOCLE COMMUN		0,10	
AGENTS AFFILIES AU REGIME GENERAL (Assiette : BRUT)	OBLIGATOIRE		0,80	
	ADDITIONNELLE		0,33	
	SANTE AU TRAVAIL		0,37	
	SOCLE COMMUN		0,10	
AGENTS DE DROIT PRIVE (Assiette : BRUT)	SANTE AU TRAVAIL		0,37	
TOTAL A MANDATER				Montant

Modalités de paiement : mandat administratif à l'ordre de

COTISATIONS DU CDG29 REGIE DE RECETTES

Etablissement : Banque de France Domiciliation : TPBREEST
 IBAN : FR76 1007 1290 0000 0020 0535 090 BIC : TRFUPR31

NOUVEAU RIB : RESERVE AU VERSEMENT DES COTISATIONS

Libellé du virement : **COTIS_AAAA_MM_SIRET**

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère
 7 boulevard de Finistère - 29000 Quimper - Tél : 02 98 64 11 30 - Fax : 02 98 64 51 99 - Courriel : cotisations@cdg29.bzh
 N° SIRET : 282 905 455 00013 - APE : 84.11Z

Copier/coller le libellé du virement indiqué en bas du bordereau de cotisations mensuel dans votre mandat de paiement

Libellé de virement sans modification, ni ajout

Les versements sur le compte de Régie doivent respecter un certain formalisme afin de nous permettre de retrouver le virement correspondant à votre déclaration AGIRHE.

★ **COTIS_AAAA_MM_SIRET**

Le libellé est construit comme suit :

COTIS suivi d'un _

puis identifier l'année sur 4 chiffres suivie d'un _

puis identifier le mois sur 2 chiffres suivi d'un _

puis le SIRET indiqué le compte AGIRHE utilisé pour faire la déclaration de cotisations (en cas de changement, merci d'en informer le Centre de gestion).

Ce libellé unique permet au CDG d'identifier le versement de chaque collectivité parmi 600 virements mensuels.

Coordonnées du compte bancaire dédié au versement des cotisations

Afin de faciliter le traitement des cotisations versées par les collectivités, le centre de gestion du Finistère s'est doté d'une régie de recettes spécifique associée à un compte bancaire dédié.

Les **cotisations** sont à verser sur le compte suivant :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	29000	00002005350	90	TPBREST
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
				BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1290	0000	0020 0535 090 TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

COTISATIONS DU CDG29 REGIE DE RECETTES

Ce **compte est à utiliser de manière exclusive pour le versement des cotisations.**

Les **autres versements** concernant le paiement des prestations (factures service intérim, accompagnement au recrutement, mission archivage...) sont à effectuer **sur le compte du service de gestion comptable de Quimper :**

IBAN : FR33 3000 1006 64C2 9400 0000 003

 **Afin d'éviter toute confusion, il est donc conseillé d'utiliser un tiers spécifique pour le versement des cotisations CDG : exemple Régie CDG29.**

Pour toute information complémentaire : cotisations@cdg29.bzh